

UFROS ACTU

L'actualité des retraités des organismes sociaux

n°10 - 6 octobre 2023



Édito

13 octobre.... 24 octobre..... et jusqu'au 13 décembre, la CGT propose aux salariés, retraités, privés d'emplois de s'engager dans un processus de luttes multiformes et unitaires partout où c'est possible, pour la revalorisation des salaires, des pensions, des minima sociaux et contre la pauvreté. Et j'ajouterais contre le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2024 qui poursuit le travail de casse de notre protection sociale, s'il était voté en l'état. Le PLFSS ne répond en rien à la pénurie de médecins, il accélère la privatisation des établissements de santé en réformant son financement.

Les seuls cadeaux concédés sont en direction des laboratoires pharmaceutiques et du patronat à travers la remise en cause de la faute inexcusable de l'employeur en AT/MP. La décision du gouvernement de transférer le contrôle des arrêts de travail aux employeurs est un recul social majeur. La politique ultra libérale de ce gouvernement, qui transpire à travers ce PLFSS, répond aux vœux du patronat d'en finir avec ce qu'il reste du Conseil National de la Résistance. Le hold-up que le gouvernement tente d'opérer en ponctionnant sur les réserves de l'AGIRC-ARRCO est de la même veine tout comme la ponction envisagée sur le dos des chômeurs pour financer « France Travail » l'un des outils de casse de l'assurance chômage.

L'UFROS CGT appelle les retraités des organismes sociaux à prendre toute leur place dans les manifestations intersyndicales et interprofessionnelles du 13 octobre (voir tract de l'UCR ci-joint) ainsi que dans les rassemblements qui seront organisés le 24 octobre prochain à Paris devant Matignon et en province devant les préfetures et sous-préfetures pour exiger une hausse conséquente des pensions à l'appel des 9 organisations syndicales et associations de retraités.

Ces temps forts de luttes et de rencontres avec des milliers de retraités doivent permettre une accélération de la campagne de signature sur la carte-pétition unitaire exigeant une hausse de 10% des pensions et retraites.

L'euro manifestation organisée le 13 décembre à Bruxelles par les organisations de la Confédération Européenne des syndicats sera un autre temps fort venant ponctuer ces 2 mois de luttes auxquels la CGT entend peser fortement.

Allez, chers(es) camarades, sortons drapeaux rouges et chasubles CGT et manifestons ensemble et massivement aux côtés des actifs pour faire entendre notre voix.

Jean-Yves Lehuédé



P1/7



UFROS CGT

Union Fédérale des Retraités des Organismes Sociaux CGT
- 263, rue de Paris - Case 536 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 55 82 87 11 -
ufros@orgasociaux.cgt.fr - www.orgasociaux.cgt.fr



LE 13 OCTOBRE 2023

Mobilisons-nous, en manifestation intersyndicale

D'autres choix sont possibles !

Chaque année, 200 milliards d'euros d'aides publiques fiscales ou sociales sont données aux entreprises sans aucun contrôle ni contrepartie. Les budgets des services publics et de la sécurité sociale sont en cours de discussion. C'est le moment de faire entendre la voix des retraité.es : nous voulons vivre dignement de notre pension, avec des budgets au service de l'intérêt général et non des intérêts particuliers.

Pour nos pensions

Alimentation, loyer, énergie, transports : tout augmente sauf les pensions. Pendant ce temps, les grandes entreprises continuent de multiplier leurs profits sans rien lâcher en contrepartie. Grâce à nos mobilisations, nous avons contraint le gouvernement à faire l'annonce d'augmenter de 5,2% toutes les retraites de base au 1^{er} janvier 2024.

De qui se moque-t-on ?

Notre revendication est une augmentation de 10% au 1^{er} juillet 2023. Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite.

Pour nos services publics

Hôpitaux, petite enfance, aide à l'autonomie, travail social, écoles, enseignement supérieur, recherche... nos services publics sont à l'agonie.

Chacune et chacun d'entre nous peut mesurer que la fermeture d'un service d'impôt, de poste... crée un peu plus l'isolement des plus âgé.es dans sa commune, dans son quartier.

L'UCR-CGT est mobilisée pour des investissements massifs humains et financiers dans les services publics de proximité et de qualité qui privilégient l'accueil physique des usager-es.

Pour nos retraites

La réforme des retraites qui s'applique depuis le 1^{er} septembre est toujours aussi injuste, brutale, injustifiée et impopulaire.

Le combat se poursuit en mettant la pression dans les négociations en cours pour l'Agirc-Arrco (retraites complémentaires) cela concerne 26 millions de cotisants et 13 millions de retraité-es

L'UCR-CGT est mobilisée pour la retraite à 60 ans et avant en cas de pénibilité, ainsi que la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.

Pour notre santé

Actuellement nous connaissons une pénurie de médecin sans précédent que ce soit en ruralité ou en zone urbaine. 16 millions de personnes renoncent chaque année à des soins

par manque de médecin, c'est une situation catastrophique.

La situation est grave.

Il convient de passer du discours aux actes.

Face à cette situation l'UCR-CGT propose d'avoir des centres de santé publics.



CHERCHEZ L'ERREUR !



Depuis 2022, la hausse des profits est responsable de

45 %

coûts de l'énergie et des matières premières

(Source : FMI)



Suite à l'inflation, presque

LA MOITIÉ

des personnes gagnant autour du smic sautent

UN REPAS PAR JOUR

(Source : études IFOP)

Mobilisation intersyndicale

RDV DANS toutes les villes de France

13/10/2023

POUR

1. augmenter les pensions de 10%
2. Exigeons 300€
3. augmenter les retraites complémentaires
4. réinvestir dans les services publics dans tous les territoires
5. Créer des centres de santé public
6. Un bulletin de pension papier
7. une transition écologique socialement juste

CONTRE

8. l'austérité en France comme en Europe

Au 1^{er} trimestre 2023, les profits des entreprises agroalimentaires ont progressé de 18 % pour s'établir à

7 MILLIARDS D'€



142 MILLIARDS D'€

de bénéfices en 2022 pour les entreprises du CAC 40



200 MILLIARDS

d'aides sont données aux entreprises sans contrepartie chaque année

Vos mobilisations :

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **J'adhère à la CGT**

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Mail ➤ Tél. ➤

Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté: En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre





Fin de la négociation sur les retraites complémentaires du privé

Après plus d'un mois d'échange, la négociation sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco s'est terminée dans la nuit du 4 octobre : pensions revalorisées le 1er novembre et suppression du malus.

Quel impact du recul de l'âge de départ sur les retraites complémentaires pour les bénéficiaires ?

La question était au cœur des négociations AGIRC ARRCO alors que les pensions ont été sous-indexées ses dernières années. En effet, les caisses de l'Agirc-Arrco ont dégagé 2,6 milliards en 2021 et plus de 5 milliards en 2022. Ces réserves cumulées aux conséquences du report de l'âge légal de départ confortent les finances du régime des retraites complémentaires du privé.

Une conjoncture favorable à la revalorisation des pensions.

Dans ce contexte, la CGT a porté, lors des négociations, plusieurs propositions pour *"que le pouvoir d'achat des pensions évolue au même rythme que celui des salaires afin que les retraités bénéficient des gains de productivité et donc des hausses de pouvoir d'achat dont bénéficient les actives."*

Les pensions complémentaires des ex-salariés du privé seront revalorisées de 4,9%

Finalement le patronat a accepté une revalorisation de 4,9% à compter du 1er novembre. Une provocation alors que les syndicats exigeaient 5%, un minimum pour faire face à l'inflation et dans la lignée de l'annonce récente d'une augmentation des pensions du régime général de 5,2%.

Au delà de la pression du Gouvernement pour faire supporter au régime complémentaire les promesses de revalorisation des petites pensions de sa réforme, le patronat a multiplié les attaques en évoquant une baisse des cotisations, ou en proposant d'introduire de la capitalisation dans le régime.

Le malus est supprimé

Malgré les réticences du patronat, le malus sur le montant de la pension Agirc-Arrco va prendre fin pour les nouveaux retraités à compter du 1er décembre. Pour ceux qui le subissent déjà, il sera supprimé au 1er avril. L'ensemble des syndicats de salariés exigeait la suppression de la décote

Cette décote de 10% sur 3 ans avait été mise en place en 2019. L'objectif de ce dispositif visait à inciter les salariés à travailler un an de plus même en ayant atteint l'âge légal de départ et la durée de cotisation requise. .

La contribution de l'Agirc-Arrco au régime général toujours en débat

Avant même l'ouverture des négociations, le gouvernement a mis sous pression les syndicats de salariés et patronaux. Il réclame un à trois milliards d'euros par an aux caisses de retraites du privé d'ici 2030 pour financer le relèvement des «petites pensions», promesse de la réforme des retraites de 2023. Sans accord, le gouvernement avait prévenu: il passera en force dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Quelques heures avant l'ouverture de la dernière séance de négociation, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT a dénoncé sur France info :

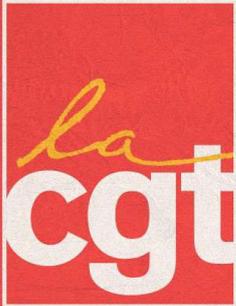
"Le gouvernement nous impose une réforme violente avec la retraite à 64 ans, et là maintenant il veut nous empêcher d'améliorer la pension des salariés du privé. Il ne faut pas se moquer du monde"

Face aux velléités du gouvernement de ponctionner dans les réserves de l'Agirc-Arrco, syndicats et patronat ont fait front commun pour dénoncer cette attaque. En effet, 1 milliard par an cela représente 1,1% de revalorisation. L'accord conclu le 4 octobre prévoit la constitution d'un groupe de travail paritaire au premier semestre 2024 pour étudier un mécanisme de solidarité en direction des petites pensions.

En attendant, la CGT consultera ses organisations pour décider d'apposer sa signature à cet accord.

Montreuil le 4 octobre 2023

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Pour une paix juste et durable entre Israël et la Palestine !

Samedi 7 octobre, le Hamas a déclenché une offensive d'une violence inédite, s'en prenant à de très nombreuses cibles civiles. La CGT condamne cette escalade qui endeuille et prend pour cible des millions de civils israéliens comme palestiniens et dessert la cause palestinienne.

La CGT appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre une résolution exigeant l'arrêt immédiat de toutes les hostilités et permettant aux organisations humanitaires d'intervenir sans délai. Au-delà, il n'y aura pas de paix durable sans justice. La CGT demande l'ouverture d'un processus de paix et la recherche d'une solution politique et diplomatique, seule à même de mettre fin à la terreur et à la guerre qui meurtrit cette région du monde depuis 1948. Ce processus de paix doit reposer sur le respect du droit international et des résolutions de l'ONU et sur la création d'un État de Palestine viable et souverain au côté de l'État d'Israël, l'un et l'autre régis par un fonctionnement démocratique.

La CGT adresse tout son soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes et à leurs familles, ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elle travaille, la PGFTU (Palestine) et Koach La Ovdim (Israël).

Ce cap franchi dans le conflit israélo-palestinien a un impact déflagrateur sur tout le Proche et Moyen-Orient et mobilise au-delà les opinions publiques mondiales. La CGT appelle donc solennellement le gouvernement et le président de la République à avoir la hauteur de vue qu'exige la gravité de la crise et à adopter, comme la France a su le faire par le passé, une position rassembleuse, au plan national et international, condamnant l'agression du Hamas mais, également, la violence et l'impasse de la politique du gouvernement Israélien.

En effet, le gouvernement israélien dominé par l'extrême droite mène ouvertement une politique d'apartheid et poursuit inexorablement la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, au mépris de toutes les décisions internationales, fermant chaque jour davantage la porte à tout processus de paix, alors que Benyamin Netanyahu appelle à raser les villes de Gaza.

La CGT rappelle que le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU), dans un rapport publié mardi 7 juin, condamne clairement la politique d'Israël sur la situation : *« Les conclusions et recommandations liées aux causes profondes de ce conflit pointent dans leur immense majorité vers Israël, ce que nous analysons comme un indicateur de la nature asymétrique du conflit et la réalité d'un État qui en occupe un autre. »*

Montreuil, le 9 octobre 2023